

LES OBLIGATIONS D’AFFICHAGE

ADMINISTRER SON CLUB

Gérer et utiliser une infrastructure sportive, c'est aussi veiller à ce que les bonnes informations soient visibles au bon endroit. Les **affichages obligatoires** ne sont pas qu'une formalité administrative : ils protègent les licenciés, rassurent les autorités comme les parents et reflètent le sérieux d'un club. Cette fiche pratique a pour objectif de répertorier les **principales obligations d'affichage** (au format papier A3) auxquelles les associations doivent se conformer, afin de garantir un fonctionnement transparent, sécurisé et conforme à la législation en vigueur.

→ Objectifs de l’affichage obligatoire

- Se mettre en accord avec la conformité légale;
- Assurer la sécurité des usagers;
- S’assurer de l’honorabilité des éducateurs et attester de leurs qualifications;
- Prévenir des conduites à risques.

→ Les principaux affichages à mettre en place

- Les **diplômes et cartes professionnelles des encadrants**;
- Les **normes techniques**, ainsi que l’attestation d’assurance;
- Une information claire sur les **dispositifs permettant aux victimes ou témoins de violences physiques, morales ou maltraitances** (notamment discriminations, bizutage, situations d’emprise, ou encore complicité et non-dénonciation de ces faits) **de signaler ces situations** et de bénéficier d’une orientation ou d’un accompagnement;
- Les **coordonnées de Signal-sports** (signal-sports@sports.gouv.fr), la cellule nationale de traitement des signalements de violences dans le sport;
- Les **coordonnées des dispositifs d’accompagnement** des victimes ou des témoins de violences physiques, psychiques ou psychologiques.



Fiche FFBB →



Signal-Sports →

